

CHARTRE DES ASSOCIATIONS ECO-RESPONSABLES

Dans le cadre de son engagement et de sa volonté de participer aux enjeux associés à la transition écologique et solidaire, la Ville de Villers-sur-Mer souhaite impliquer l'ensemble des acteurs du monde associatif et notamment sportif dans la démarche. Formidable vecteur pour répondre aux grands objectifs de résilience environnementale, les associations jouent un rôle essentiel dans l'écosystème villersois et dans la politique écologique de la Ville.

Cette charte doit inciter les dirigeants des associations, qu'elles aient une vocation sportive ou autre, à une réflexion globale sur l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

Président ou Présidente de l'association.....

M'engage à faire respecter, à sensibiliser et à accompagner les dirigeants, licenciés, éducateurs, bénévoles de l'association, ainsi que le public de mes événements/manifestations, dans la mise en œuvre de l'ensemble de ces engagements.

De plus, mon association nomme une personne référente « éco-responsabilité ». Elle est en charge du pilotage et de la mise en place de l'ensemble des engagements de cette charte. Cette personne doit faire partie de la gouvernance de l'association, et être disponible et proactive dans l'établissement d'une feuille de route éco-responsabilité propre à l'association sur la période 2024-2026, en lien avec la Mairie.

Prénom et nom de la personne référente « éco-responsabilité » :

.....

ÉCONOMISER LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

Mon association s'engage à pratiquer un mode de consommation plus sobre et vertueux de l'énergie dans le cadre de ses activités, notamment quand elles sont pratiquées dans des bâtiments communaux, et veille à ce que l'ensemble des utilisateurs respecte cet engagement :

- Éteindre les lumières dans des pièces non utilisées et les écrans d'ordinateurs
- S'assurer de la fermeture de chaque porte
- Favoriser les rencontres en journée
- Inciter à effectuer du co-voiturage pour se rendre aux événements ou réunions
- Sensibiliser à des modes de déplacements doux (pratique de la marche, du vélo...)

LIMITER ET PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Mon association s'engage à pratiquer un mode de consommation raisonnée de la ressource en eau dans le cadre de ses activités et veille à ce que l'ensemble des utilisateurs des installations occupées respecte cet engagement :

- Fermeture des robinets après utilisation
- Pratique raisonnée pour la vaisselle
- Limitation du temps de douche

RÉDUIRE, TRIER ET REVALORISER LES DÉCHETS

Mon association s'engage à réduire sa production de déchets et à respecter les différentes filières de valorisation ou de tri existantes dans le cadre de ses activités. Elle veille également à ce que l'ensemble des utilisateurs de ses équipements ou installations respecte cet engagement :

- Utiliser de la vaisselle réutilisable
- Intégrer la gourde dans les pratiques régulières et non les bouteilles en plastique
- Éviter de proposer des produits emballés
- Opter pour des goodies dématérialisés
- Repenser les récompenses en sollicitant des circuits courts
- Déposer les détritrus dans les poubelles ou containers prévus à cet effet et dans le respect du tri sélectif
- Être attentif à l'ensemble du cycle de vie du matériel utilisé par l'association (don, vente, troc, recyclage).

INFORMER ET SENSIBILISER SES PUBLICS

Mon association s'engage, à minima lors de son AG annuelle, à réaliser une communication sur ses pratiques éco-responsables, les difficultés qui ont été identifiées pour les mettre en place, et les solutions qui pourraient être mises en place.

Date :

Signature du responsable

Signature du référent éco-responsabilité

